

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERNIN
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

N° de l'ordre du jour :

2014.10.24 : Modification du règlement intérieur des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ M. Marc TOURELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-03-08, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, adoptant le règlement intérieur des déchèteries ;

Vu la délibération n°2012-12-25, du Conseil communautaire du 4 décembre 2012, concernant la convention d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux pour les habitants de la commune de Châteaufort ;

Vu les délibérations n°2012-04-15 et n°2013-12-45, des Conseils communautaires des du 11 avril 2012 et 10 décembre 2013, modifiant le règlement intérieur des déchèteries ;

Vu la délibération n°2013-09-16, du Conseil communautaire du 24 septembre 2013, concernant l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Syndicat de Traitement des Résidus Urbains (SITRU) de la Boucle de la Seine pour les communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud ;

Vu la délibération n°2014-10-27, du Conseil communautaire du 14 octobre 2014, portant sur la prolongation de la convention d'accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux pour les habitants et les professionnels de la commune de Châteaufort ;

Le règlement des déchèteries fixe les modalités d'usage proposées aux particuliers, professionnels et services techniques des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Ce document présente les types de déchets acceptés, les règles de présentation, les conditions d'accès aux déchèteries. Il encadre également les droits et obligations du dépositaire et de l'agent d'accueil ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de ce règlement.

Ce règlement est aujourd'hui amené à évoluer pour intégrer les nouvelles communes et uniformiser les modalités d'accès.

Il s'agit tout d'abord d'intégrer les déchèteries de Magny-les-Hameaux et de Carrières-sur-Seine.

En effet, Versailles Grand Parc a signé une convention avec la commune de Magny-les-Hameaux pour permettre l'accès de sa déchèterie aux habitants et aux professionnels de Châteaufort. La communauté d'agglomération souhaite étendre cette convention à partir du 1^{er} janvier 2015 à la commune de Toussus-le-Noble.

De plus, dans le cadre de l'intégration des communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud, Versailles Grand Parc est devenue adhérente du SITRU (Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains de la Boucle de la Seine). Cette adhésion offre la possibilité aux habitants de La Celle Saint-Cloud et de Bougival d'utiliser la déchèterie de Carrières-sur-Seine.

La taille de la déchèterie du Chesnay ne permet pas d'accueillir l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans de bonnes conditions de sécurité.

Aussi, compte tenu des différentes solutions d'évacuation offertes aux habitants de Versailles Grand Parc, il est proposé, pour le moment et en l'attente de travaux complémentaires, de limiter l'accès de la déchèterie du Chesnay aux Chesnaysiens.

Il est également proposé d'uniformiser les modalités d'accès des professionnels aux déchèteries (modalité et facturation) et de limiter l'accès des particuliers à 20 passages par an à compter du 1^{er} janvier 2015 (hors éco-point).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des déchèteries applicable à l'ensemble du réseau de déchèteries ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le règlement et tout document s'y rapportant.*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

